

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
09 JANVIER 2023**

Heure : 19h00 / 20h30

Lieu : Salle Conseil Municipal

Présents

A.Vallet : maire

L.Bianchi : 1^{er} adjoint

Conseillers municipaux :

Mmes C.Lafond, M.Grangeon, N.Bretin,

M. T.Parin, A.Boutry, L.Faraut, L.Jacq.

Excusés : Mme C.Jaubert

Absents :

Mme C. Jaubert donne pouvoir à Mme C. Lafond.

Points abordés selon ordre du jour :

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des membres de l'équipe municipale.

Le quorum est atteint.

1 / Délibération portant sur le reversement de la taxe d'aménagement de la commune à la COMCOM conformément aux lois de finances de 2022, initiale et rectificative :

M. le maire rappelle que la loi n°2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificative pour 2022, promulguée le 02 décembre 2022, a supprimé le caractère obligatoire de ce reversement.

Il précise que lors du Conseil communautaire du 24 novembre 2022, les maires des 12 communes ayant mis en place la taxe d'aménagement se sont engagés, sous réserve de l'avis de leur conseil municipal respectif, à adopter la proposition du Président de la COMCOM, à savoir reverser 10% de cette taxe à la COMCOM.

(Nb : dans le cadre de la zone d'activité de St Benin d'Azy la répartition sera de 90 % pour la COMCOM et 10% pour la commune de St Benin d'Azy).

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident la proposition de reversement de 10 % du montant de la taxe d'aménagement à la COMCOM.

2 / Délibération portant sur la demande de sortie du Syndicat Intercommunal de Voirie d'Anlezy :

M. le maire rappelle les éléments conduisant à cette démarche :

- la contribution au SIV d'Anlezy s'élève à près de 9.200 € ;
- en 2015, le coût de la prestation via une entreprise privée était inférieur à celui du SIV d'Anlezy ;
- la sortie du SIV est une piste d'économie budgétaire évoquée lors de la réunion « Réseau d'alerte » à la Préfecture.

Aussi, un devis est en cours auprès d'une entreprise privée pour définir le coût de la prestation et évaluer le linéaire des haies de la commune avec l'agent technique et un représentant communal du SIV.

M. le maire énonce la difficulté pour « sortir » d'un syndicat :

- la sortie doit être votée par le comité directeur du SIV (= l'ensemble des membres des communes adhérentes au SIV) ;
- puis doit être validée par les conseils municipaux des communes adhérentes.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident la demande de sortie du SIV d'Anlezy.

3 / Informations diverses :

→ Galette des rois des Aînés :

M. le maire annonce la distribution de la galette des rois individuelle aux Aînés à compter du vendredi 13 janvier après-midi.

→ Vœux du maire :

M. le maire informe de la date de la cérémonie des vœux :

Vendredi 27 janvier à 19h00 - salle Louis Taupin.

A cette occasion, un vin d'honneur avec la galette des rois sera offert.

→ Plantation d'arbres :

L'agent technique et M. le maire ont planté ou replanté :

- des chênes de variétés différentes, des hêtres et des érables dans l'alignement d'arbres « Route du Mont »
- les arbres de naissance de Cathy, Estelle, Camille, Thomas et Ambre.

Comme les autres plantations, elles feront l'objet d'un suivi en été en cas de nouvelle canicule.

Le montant de l'opération s'élève à 51,69 euros TTC.

Il précise également que 5 arbres fruitiers (scions) seront remplacés en février 2023 dans différents vergers.

→ Démarche concernant la « Maison de la Poste » :

Une deuxième évaluation de la « Maison de la Poste » par une agence immobilière a eu lieu le 05 janvier 2022.

Nous sommes en attente des conclusions de l'agent immobilier.

→ Site internet de la commune :

M. le maire demande à M. L.Faraut de faire le point sur les travaux engagés pour le site internet de la commune :

- l'ensemble des données d'informations diverses a été saisi ;
- la rubrique « Culture » demande à être enrichie de photos, de témoignages...

- une première version devrait être mise en ligne courant mars ;
- les remarques et/ou propositions pourront être déposées dans une rubrique spécifique.

→ Contribution pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours :

La contribution 2023 pour le SDIS s'élève à 9.243,77 €, soit une augmentation de 5,85% (8.733,29 € en 2022).

→ Recensement de la population de la commune :

Le recensement se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

Il sera réalisé par Mme la secrétaire de mairie, accompagnée le cas échéant de l'agent technique.

4 / Questions diverses :

Pas de questions diverses

Le maire clôt la séance à 20h30.

Prochain conseil municipal : Mars 2023.